



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 mars 2019

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 34

Votants : 35 (dont 1 procuration)

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

N° 1

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

OBJET :

Mme et MM. E. CUISSET – JS. LALOY (de la question n° 4 à la n° 6) - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD – J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - A.G. CROUZIER – A. DUMONT – F. GONZALES - P. MONTAGNER – I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

ASSURANCE

**CONTRAT
DOMMAGES AUX
BIENS MOBILIERS
ET IMMOBILIERS**

Mmes et MM. M. GUYOT – P BONNET - M. MORGAND – A. CORNE – F. SEMONSUT – JM. LAZZERINI - C. DUMONT – JM. BOUREL – M. CHARASSE, Conseillers Délégués, Membres.

**N°17W_106
AVENANT N°1**

Mmes et MM. B. AGUIAR – JP. BLANC - G. MARSONI – C. FAYOLLE – F. SENNEPIN - C. SEGUIN – N. COULANGE – G. DURANTET - A. GIRAUD – M. MONTIBERT – E. VOITELLIER – A. CHAPUIS, Membres

Rendue exécutoire :

formant la majorité des membres en exercice.

Transmise en Sous-
Préfecture le :

- 2 AVR. 2019

Publiée ou notifiée le :

- 2 AVR. 2019

Absent ayant donné procuration :

M. J. BLETTERY à Mme N. COULANGE.

Absents excusés :

Mme et M. F. SZYPULA - C. BENOIT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. JD. BARRAUD, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. C. BERTIN – C. BOUARD - C. CATARD – P. COLAS - F. BOFFETY – R. LOVATY, Membres

Secrétaire : M. Pierre BONNET, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment ses articles 25-I.1° et 67 à 68

Vu la délibération n° 5 du Conseil Communautaire du 7 octobre 2017 autorisant le Bureau Communautaire notamment, en son paragraphe D, lorsque les crédits sont inscrits au budget, « ...à décider de la conclusion des marchés publics et accords-cadres d'un montant supérieurs aux seuils européens, ainsi que prendre toute décision concernant leurs avenants »,

Considérant l'intégration dans les biens immobiliers appartenant à Vichy Communauté d'un nouveau bâtiment, un dépôt de bus d'une superficie développée de 1 139 m² depuis le 13 septembre 2018,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver la conclusion de l'avenant n°1 au marché 17W_106 ci-annexé, pour une cotisation annuelle de 444.21 €, soit 0.390 €/m²,
- de donner mandat au président ou conseiller délégué pour signer l'avenant correspondant et tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- dit que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de Vichy Communauté,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, à l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,
le 21 mars 2019.

Les membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUIÉRA





GRAS SAVOYE

GRAS SAVOYE RHÔNE-ALPES AUVERGNE

POLICE D'ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS

COMPAGNIE GROUPAMA

POLICE N° 42199953Z

GRAS SAVOYE RHÔNE-ALPES AUVERGNE

SAS au capital de 1 432 600 €

RCS NANTERRE 311 248 637

164 avenue Jean Jaurès

69364 LYON CEDEX 07

CA VICHY COMMUNAUTE

MARCHE 17W_106

AVENANT N°1

<u>EFFET</u>	:	13/09/2018
<u>OBJET</u>	:	COTISATION DOMMAGES AUX BIENS SUITE A L'INTEGRATION DU DEPOT DE BUS DE 1 139M ²
<u>CONTRAT</u>	:	0002
<u>EXERCICE</u>	:	2018
<u>SURFACE DEVELOPPEE AU 13/09/2018</u>	:	1 139 M ²
<u>TAUX TTC A LA SOUSCRIPTION</u>	:	0,390 € /M ²
<u>COTISATION TTC ANNUELLE</u>	:	444,21 €
<u>PRORATA DU 13/09/18 au 31/12/18</u>	:	132,65 €

Il n'est rien changé aux autres clauses et conditions, tant générales que particulières du contrat.

Fait à Lyon le 18/01/2019

Le Preneur d'Assurance
(Cachet, date et signature)

La Compagnie

GRAS SAVOYE RHONE ALPES AUVERGNE
164 avenue Jean Jaurès
CS 70420
69364 LYON Cedex 07

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 1 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 MARS 2019 -

Objet de l'acte : ASSURANCE - CONTRAT DOMMAGES AUX BIENS MOBILIERS ET
IMMOBILIERS - N° 17W-106 - AVENANT N° 1

.....

Date de décision: 21/03/2019

Date de réception de l'accusé 02/04/2019

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 21MAR2019_1

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190321-21MAR2019_1-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....

Nom du fichier : 1.pdf (99_DE-003-200071363-20190321-21MAR2019_1-DE-
1-1_1.pdf)